



RÉGION BRETAGNE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DES LANGUES DE BRETAGNE ET DU SPORT

Service de l'équipement des établissements de formation

283 avenue du Général Patton

CS 21101

35711 RENNES CEDEX 7

## **CONSULTATION PASSÉE SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE**

Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016  
relatif aux marchés publics

### **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCAP)**

**Fourniture, livraison et mise en service d'un tracteur pour la  
formation de la filière Maintenance des Matériels option A-  
matériels agricoles**

Lot 1 : Fourniture, livraison et mise en service d'un tracteur pour la formation de la filière  
Maintenance des Matériels option A-matériels agricoles dispensée au lycée de Louis Armand  
de Locminé.

*Marché public de Fournitures Courantes et Services*

<b>1- Objet de la consultation .....</b>	<b>3</b>
<b>2- Dispositions au lot.....</b>	<b>3</b>
2.1 Prestations attendues.....	3
2.2 Particularités liées aux publics et à l'enseignement .....	3
2.3 Caractéristiques du matériel .....	3
2.3.1 Caractéristiques techniques.....	4
2.3.2 Compositions de l'équipement .....	4
2.4 Sécurité, conformité et contrôles .....	4
2.4.1 Sécurité de l'opérateur .....	4
2.4.2 Contrôles avant et après livraison .....	5
2.5 Garantie .....	5
2.6 Livrables.....	5
<b>3- Lot 1 : fourniture, livraison et mise en service d'un tracteur agricole au lycée Louis Armand - Locminé .....</b>	<b>6</b>
3.1 Caractéristiques techniques particulières.....	6
3.2 Formation .....	6

---

# 1- Objet de la consultation

Cette consultation a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service d'un tracteur pour la formation de la filière Maintenance des matériels option A-Matériels Agricoles dispensée au lycée Louis Armand de Locminé. Cette acquisition est destinée à la formation des élèves pour les diplômes suivants :

- Baccalauréat professionnel Maintenance des Matériels option A.
- Certificat d'Aptitude Professionnel Maintenance des Matériels option A.

Afin de proposer des matériels performants nécessaires à la formation de nos élèves, la Région souhaite acquérir un tracteur conforme aux référentiels de formation.

---

## 2- Dispositions au lot

### 2.1 Prestations attendues

Les prestations doivent comprendre :

- la fourniture d'un tracteur d'occasion de moins de 3 ans en bon état ;
- le transport (emballage, déballage et enlèvement des déchets) ;
- la livraison et l'acheminement jusqu'au lieu d'implantation des machines ;
- l'installation et la mise en service du matériel ;
- la garantie sur site de 2 ans minimum ;
- les tests après mise en service ;
- le contrôle de conformité établi par un organisme agréé ;
- les formations et les documentations rédigées en français.

### 2.2 Particularités liées aux publics et à l'enseignement

Cet équipement est destiné à des élèves dont certains sont encore mineurs. Aussi, il est important de rappeler que le tracteur ne doit pas :

- nécessiter l'intervention de manipulations dangereuses ;
- présenter de risques pour l'environnement et les usagers (produits toxiques, risques cutanés, etc...).

La Région Bretagne est très attachée au développement durable. À ce titre, elle reste particulièrement vigilante sur les conséquences environnementales que peuvent engendrer la dotation d'équipements pédagogiques dans les lycées.

Dans ce cadre, l'offre du candidat respectera, dans la mesure du possible, les principes généraux suivants :

- favoriser les produits composés de matières recyclées et/ou recyclables ;
- privilégier les produits ou matériaux à faible impact sur l'environnement ;
- proposer des produits limitant les déchets et les rejets lors de leur utilisation.

### 2.3 Caractéristiques du matériel

Le tracteur et ses accessoires doivent être conçus et réalisés afin d'assurer une robustesse et une longévité convenable en milieu scolaire où un certain nombre de fausses manœuvres sont possibles.

### 2.3.1 Caractéristiques techniques

---

Afin de répondre aux besoins pédagogiques de l'établissement, le candidat devra proposer un matériel en respectant les éléments suivants :

- Le matériel est un tracteur agricole ;
- Le tracteur doit avoir moins de 3 ans ;
- Toutes les fonctions du matériel sont en état de marche ;
- Le tracteur agricole devra être équipé d'une transmission de conception récente qui reprend la technologie à double embrayage ;

### 2.3.2 Compositions de l'équipement

---

Le candidat devra prendre en considération les éléments suivants afin de proposer un équipement adapté aux besoins du lycée :

- Possibilité de travailler directement le matériel .

## 2.4 Sécurité, conformité et contrôles

Le titulaire du marché devra fournir :

- un spécimen de la déclaration CE de conformité réglementaire pour le tracteur.

Pour cette prestation, le titulaire du marché devra prévoir les matériels et équipements permettant ces différents raccordements.

**Le titulaire du marché devra livrer le tracteur agricole et ses accessoires avec ses propres moyens humains et matériels (engins de manutention non polluants). Les agents des établissements, les enseignants ou les élèves ne participeront à aucune opération concernant la livraison, l'installation et la mise en service de la machine.**

Le titulaire du marché devra se conformer au plan de prévention fourni par les établissements.

Le matériel doit être conforme :

- aux spécifications techniques générales ;
- aux spécifications techniques exigées dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### 2.4.1 Sécurité de l'opérateur

---

#### **2.4.1.1 - Dispositions générales**

Le tracteur agricole et ses accessoires doivent être conformes aux règles d'hygiène et de sécurité du travail en vigueur. Les inscriptions doivent être rédigées en langue française et les pictogrammes doivent être normalisés aux endroits nécessaires.

Outre la certification de marquage « CE », ces équipements de travail doivent être conformes aux préconisations en cours sur la protection de l'environnement.

Le matériel agricole doit également respecter le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 relatif aux règles techniques et aux procédures de certification de conformité applicables aux équipements de travail (...), et aux moyens de protection (...).

**Les rappels réglementaires énoncés ci-dessus ne sont pas exhaustifs. Le candidat a l'obligation de s'affranchir de toute la réglementation en vigueur au moment de la livraison du matériel.**

## 2.4.2 Contrôles avant et après livraison

---

Le titulaire du marché doit assurer :

- les tests avant et après livraison ;
- les contrôles de conformité établis par un organisme agréé : article R.4313-83 du Code du travail et effectué préalablement aux formations sur site.

### **2.4.3.1 Contrôle avant livraison**

Le matériel doit être conforme aux normes « CE » en vigueur. Il sera revêtu du marquage « CE » comme le prévoit l'article R.4313-3 du Code du travail et accompagnés du certificat correspondant (article R.4313-1)

### **2.4.3.2 Contrôle après livraison**

À l'issue de la livraison, une vérification des conditions de fonctionnement, conformément aux normes de sécurité en vigueur, doit être effectuée par un organisme de contrôle agréé, comme le prévoit l'article R.4313-9 du Code du travail.

Ces vérifications sont à la charge du titulaire du marché et les conclusions de l'organisme agréé doivent obligatoirement être jointes à la facture au moment de sa transmission. Elles conditionneront le paiement des factures.

Si des points de non-conformité sont mentionnés dans l'un des rapports de l'organisme de contrôle agréé, ils doivent être révisés par le fournisseur et de nouveau vérifiés par ledit organisme avant le paiement du marché. Cette contre-visite est à la charge du fournisseur.

Par ailleurs, le candidat doit mentionner le nom de l'organisme qui sera chargé d'effectuer les contrôles, ainsi que le détail de la mission que ce dernier exécutera. Les rapports de conformité doivent se référer aux textes réglementaires.

## 2.5 Garantie

Le candidat détaillera avec précision dans son offre et dans l'annexe technique jointe au DCE les modalités pratiques de mise en œuvre de sa prestation de garantie pour ces équipements.

Aucune démarche particulière ne doit être effectuée par l'établissement pour activer la garantie des équipements installés. Le titulaire doit prendre les dispositions nécessaires afin que la garantie des équipements soit effective dès l'achèvement des prestations de livraison et d'installation.

Toutefois, la durée de garantie ne saurait être inférieure à 2 ans.

## 2.6 Livrables

Le titulaire devra remettre à l'établissement scolaire, lors de la livraison du matériel :

- une notice d'utilisation de la machine, rédigée en langue française, en deux exemplaires papier ainsi qu'une version sous format électronique (format PDF souhaité) comprenant, entre autres, les schémas électriques, les schémas pneumatiques, la notice technique et la notice de maintenance ;
- une fiche de poste rappelant les modes opératoires de travail et les consignes de sécurité ;
- une copie de l'attestation de conformité aux normes « CE ».

Le titulaire devra adresser à la Région Bretagne, Service de l'équipement des établissements de formation :

- l'original du rapport de conformité rédigé par l'organisme agréé ainsi qu'une version numérique à l'adresse courriel dossier-equipement@bretagne.bzh ;
- l'original de l'attestation de service fait signée par l'établissement ;
- l'original du certificat « CE » du tracteur agricole.

---

## **3- Lot 1 : fourniture, livraison et mise en service d'un tracteur agricole au lycée Louis Armand - Locminé**

### **3.1 Caractéristiques techniques particulières**

Compte tenu des caractéristiques techniques demandées (article 2.3.1), le candidat devra proposer un équipement parfaitement adapté au besoin en respectant les obligations du présent document.

### **3.2 Formation**

Une formation se déroulera sur site, au lycée Louis Armand de Locminé où 2 enseignants sont concernés par la filière Maintenance des Matériels option A-matériels agricoles.

Elle ne pourra être programmée qu'à l'issue du contrôle de conformité après livraison de la machine.

Cette formation sera dispensée en français, et consacré à l'utilisation, l'entretien et la maintenance du tracteur.

L'attestation de service fait ne pourra être délivrée qu'au terme de cette formation.